

Conseil d'Administration du 12 octobre 2018

Délibération n°2018-17 : Barème de rémunération des intervenants occasionnels

Membres en exercice : 13

Membres présents : 7

Procurations : 3

Suffrages exprimés : 10

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Membres du conseil d'administration présents et prenant part au vote :

Représentant l'Etat :

- o M. Olivier TAINURIER, Sous-Préfet de Saint-Paul, Représentant M. le Préfet
- o Mme Christine RICHEL, Directrice des Affaires Culturelles de l'Océan Indien

Personnalités qualifiées :

- o M. Gérard D'ABBADIE, PDG des Cliniques les Tamarins et les Flamboyants
- o Mme Huguette VIDOT

Représentant la Commune du Port :

- o Mme Annick LE TOULLEC, adjointe à la culture

Représentant les étudiants :

- o Mme Morgane COLLIN-DUFRESNE, ESA Réunion, Représentante des étudiants du 1er cycle
- o Mme Camille MAILLOT, Représentante suppléante des étudiants du 1er cycle

Représentants du personnel :

- o M. Yannick CHANE FUI, Représentant suppléant du personnel administratif et technique
- o M. Yves-Michel BERNARD, Représentant titulaire du personnel enseignant de l'ESA Réunion
- o M. Yohann QUELAND DE SAINT-PERN, Représentant suppléant du personnel enseignant de l'ESA Réunion

Membres du conseil d'administration absents ou représentés :

Représentant la Commune du Port :

- o M. Olivier HOARAU, Maire de la Ville du Port, procuration à Mme Annick LE TOULLEC

Représentant la Région Réunion :

- o Mme Faouzia ABOUBACAR BEN-VITRY, Vice-Présidente du Conseil Régional, Conseillère Régionale déléguée à l'Education et la Jeunesse, procuration à Mme Huguette VIDOT
- o M. Louis-Bertrand GRONDIN, Conseiller Régional délégué la Formation professionnelle et à l'apprentissage, procuration à M. Gérard D'ABBADIE

Représentant le Département

- o M. Sergio ERAPA, Conseiller Départemental



Personnalités qualifiées :

- o Mme Béatrice BINOCHÉ, Directrice du FRAC Réunion, procuration à Mme Christine RICHET

Personnalités invitées ne disposant pas de droit de vote :

- o Mme Patricia de BOLLIVIER, Directrice - ESA Réunion
- o Mme Catherine CHARITAT, Direction de l'Education, Région Réunion
- o Mme Joann HOAREAU, Région Réunion
- o Mme Manuelle PELLISSIER, Service culturel de la Ville du Port
- o M. Benoit CAYEUX, Cabinet CIOI
- o Mme Isabelle PONAMALÉ, ESA Réunion, Secrétaire Générale
- o Mme Sophie EUPHROSINE, ESA Réunion, Assistante de direction
- o M. Harry CHEREAU, ESA Réunion, Comptable

Le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement délibérer (article 9.1 des statuts de l'établissement public).

Délibérant sous la présidence de M. Gérard D'ABBADIE Président de l'ESA Réunion;

Vu l'arrêté préfectoral n°89/2011 du 18 janvier 2011 modifié portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion » annexés à l'arrêté n°89/2011 du 18 janvier 2011,

Considérant l'exposé des motifs en séance,

Décide

- o D'approuver le barème de rémunération des intervenants occasionnels de l'Ecole Supérieure d'Art de La Réunion suivant :

Typologie	Rémunération
Intervenants pédagogiques occasionnels/vacataires -Cours magistraux -Travaux dirigés/Travaux pratiques -Conférences -Workshop/ateliers	45 € /heure 35 € /heure Forfait de 300 € Workshop animé par un intervenant : Forfait de 1400 euros pour une semaine (5 journées de 7 heures d'intervention)
Diplômes blancs - Membre de Jury Niveau I Niveau II	Vacation de 132 € pour 4 candidats Vacation de 115 € pour 4 candidats
Jury de recrutement	45 € /heure + 6 € par dossier examiné
Modèles	22 € /heure

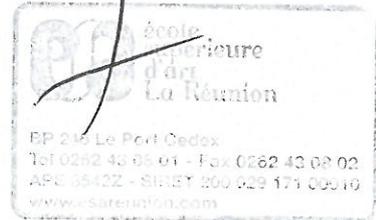

2

- D'autoriser le Président à titre exceptionnel et compte tenu de la notoriété ou de la spécificité d'un intervenant, à prévoir une indemnisation plus importante dans la limite de 600€
- D'autoriser la directrice de l'Ecole à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en pratique de ces dispositions

Fait à Le Port, le 12 octobre 2018

Le Président de l'Ecole supérieure d'art de La Réunion

Monsieur Gérard D'ABBADIE



Pour transmission au contrôle de légalité, publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et affichage au siège de l'établissement public, formalités prévues aux articles L. 1431-71 et R. 1431-8 du code général des collectivités territoriales.

**Décision budgétaire
modificative - No: 1**

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
20	IMMOBILISATIONS INCO		
2058	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2 000,00	0,00
	CHAPITRE 20	2 000,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS		
2187	Matériel informatique	-2 000,00	0,00
	CHAPITRE 21	-2 000,00	0,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	0,00
60	ACHATS VARIATION DE		
60632	Fournitures de petits équipements	200,00	0,00
6067	Fournitures et matériels d'enseignement et de recherche	1 000,00	0,00
	CHAPITRE 60	1 200,00	0,00
61	ACHATS DE SOUS-TRAIT		
6152	Sur biens immobiliers (même ventilation que celle du compte 21)	1 240,00	0,00
6156	Maintenance (même ventilation que celle du compte 21)	-1 583,00	0,00
617	Etudes et recherches	21 483,00	0,00
61832	Ouvrages	1 050,00	0,00
	CHAPITRE 61	22 190,00	0,00
62	AUTRES SERVICES EXTE		
6226	Honoraires	750,00	0,00
6237	Publications	-4 000,00	0,00
62561	Personnels de l'EPSCP	1 800,00	0,00
62562	Etudiants	5 000,00	0,00
6257	Réceptions	80,00	0,00
	CHAPITRE 62	3 630,00	0,00

**Décision budgétaire
modificative - No: 1**

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
63	IMPOTS, TAXES ET VER		
6331	Versement de transport	-1 000,00	0,00
	CHAPITRE 63	-1 000,00	0,00
64	CHARGES DE PERSONNEL		
6411	Salaires, appointements	-13 750,00	0,00
6422	Personnel extérieur à l'établissement	2 920,00	0,00
	CHAPITRE 64	-10 830,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GE		
6575	Subventions reçues et réparties par l'EPSCP	15 000,00	0,00
	CHAPITRE 65	15 000,00	0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTI		
68112	Immobilisations corporelles	100,00	0,00
	CHAPITRE 68	100,00	0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOI		
741	Etat	0,00	-2 750,00
7442	Subventions de la région	0,00	10 000,00
	CHAPITRE 74	0,00	7 250,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNE		
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	1 240,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	21 800,00
	CHAPITRE 77	0,00	23 040,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	30 290,00	30 290,00
	TOTAL GENERAL	30 290,00	30 290,00